

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE

Lundi, mercredi et
vendredi :

9h-12h30, 13h30-17h

Mardi, jeudi et samedi :
9h-12h30

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi :

9h-12h, 14h15-16h

Samedi : 9h-11h45

**Fermeture exceptionnelle le 9 mars 2017
toute la matinée. Réouverture : 14h15**

BIBLIOTHÈQUE « LA PARENTHÈSE »

Mardi et samedi : 10h-12h

Mer : 15h-18h, Ven : 16h-18h

LUOTHÈQUE « LUDOMINO »

Mer : 15h-18h, S : 10h-12h,

le 1^{er} jeudi du mois 9h30-11h30 (0-3 ans)

Soirées jeux : le 1^{er} vendredi du mois à 20h30

MAISON DES JEUNES

Mer : 14h-18h, S : 10h-12h et 14h-17h

DÉCHETTERIE octobre à avril

Frossay : L : 9h-12h30, Mer : 14h-18h,

S : 9h-12h30, 14h-18h

Saint-Viaud :

Du mardi au jeudi : 9h-12h30,

V : 14h-18h, S : 9h-12h30, 14h-18h

St-Père-en-Retz : lundi et vendredi :

14h-18h, Mer : 9h-12h30,

S : 9h-12h30, 14h-18h

St-Brevin-Les-Pins : L, Mer, V : 10h-12h,

14h-18h, Mar, J : 14h-18h,

Jeux d'extérieur L'accès aux jeux est
fermé jusqu'à la mise en conformité.

Distribution d'ampoules LED

EDF en partenariat

avec le ministère de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer a remis
gratuitement aux communes des
ampoules LED 60W E27. Pour
connaître les modalités de
distribution contactez la mairie.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) et
périmètre inondation PADD** : les
documents sont consultables à la
mairie.



A la une !

PRINTEMPS : FLEURISSONS NOTRE ENTOURAGE !

Murets fleuris juste à l'entrée de votre maison ! Comme les années précédentes nous mettons à votre disposition des sachets de graines à semer sur la voie publique. Fleurir vos murets c'est contribuer à l'embellissement de la commune, c'est aussi éliminer l'usage des pesticides et préserver l'environnement. En 2015, la commune a conservé ses 2 fleurs au concours *Villes et Villages fleuris*, aidez-nous à la fleurir ! Récupérez les sachets de graines à l'accueil de la mairie et pensez à les semer avant avril !

Concours photos : mettez en scène un petit coin de votre jardin ! Pour les amateurs de la photographie et des plantes, la commune lance un concours photo. Pas besoin d'avoir un grand jardin, il suffit d'avoir de l'imagination et... *la main verte* ! Les clichés de vos coins de verdure : pots de fleurs, jardinières, bassins... seront exposés à la bibliothèque *La Parenthèse*, lors de Corsept en fête le public votera pour sa photo préférée.

Concours des Jardins Fleuris 2017 : Inscrivez-vous à l'accueil de la mairie ou par mail : accueil@corsept.fr. Date limite d'inscription : 31 mai 2017.

Corsept en fête 9 juillet 2017

« **Yarn Bombing** » pour Corsept en fête 2017 : réunir les habitants autour d'une activité ludique ou encore tricoter chez soi pour habiller un arbre ou un banc de Corsept : telle est l'idée lancée ! Association ou particulier n'hésitez pas à vous investir dans Corsept en fête 2017. Merci de prendre contact avec la mairie au 02 40 27 51 96.

Elections 2017

Bureaux de vote et dépouillement : appel aux volontaires. Toute personne désireuse de participer au bureau de vote et/ou au dépouillement est priée de contacter l'accueil de la mairie au 02 40 27 51 96.

Refonte des cartes électorales : se fait tous les 5 ans. Toute personne inscrite sur les listes électorales recevra fin mars une nouvelle carte.

Refonte des bureaux de vote : A partir de 2017 les bureaux sont attribués selon l'adresse de votre domicile, veillez bien à vérifier sur votre nouvelle carte le lieu de votre bureau de vote (salle du conseil en mairie ou salle interassociative - rue des Prés).

Rappel : Pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Vote par procuration : quelques principes de base

1) les procurations sont à établir **le plus tôt possible, toute l'année** ; 2) la démarche est à effectuer à la gendarmerie, au tribunal d'instance, ou au commissariat de police ; 3) le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant ; 4) possibilité d'établir une procuration **pour une période déterminée** (durée maximale d'un an).

A toutes fins utiles, consultez le site internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Prochaines élections

Les présidentielles :

1^{er} tour 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Les législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin

Bibliothèque municipale *La Parenthèse*, Rue des Prés

RÉINSTALLATION DE LA BOÎTE A LIVRES AU PORT DE LA MAISON VERTE après la période hivernale. Nous vous rappelons les principes d'utilisation : 1° Les boîtes sont approvisionnées et régulièrement vérifiées par la bibliothèque.

2° Vous pouvez y prendre ou y déposer vos propres livres - **propres et en bon état**. Où trouver les boîtes : Port de la Maison Verte, place B. Bouyer, mur de la bibliothèque (côté Ludothèque). **Attention :**

Les livres empruntés à la bibliothèque doivent être rendus à la bibliothèque ou à l'accueil de la mairie et non pas déposés dans les boîtes à livres.

Projet : vous aimez lire et échanger sur les livres que vous avez lus, contactez la bibliothèque ! L'équipe mettra en place un club de lecture.

PROGRAMME DES ANIMATIONS Contes kamishibai :

Lecture accompagnée d'images **1er mercredi du mois à 16h30**

Pour les enfants de 3 à 7 ans / Durée : 20 min / Entrée libre

Lectures théâtralisées : jeudi 6 avril 2017 de 19h30 à 21h

Pour adultes et +16 ans / Durée : 1h30 / Gratuit, sur inscription

☎ Renseignements : 02 40 27 85 35, bibliotheque@corsept.fr

Associations

« **Mobilité Solidaire Sud-Estuaire** » **cherche des bénévoles !** L'association offre un service de transports solidaires aux personnes en difficultés dépourvues de moyens de déplacements. Nous recherchons des habitants de la commune prêts à consacrer un peu de leur temps à cette activité bénévole, soit comme chauffeurs, soit comme référent (pour Corsept), voire pour aider au fonctionnement de l'association. Renseignements : 06 07 34 91 29, 06 02 22 79 19, mobilite.solidaire.se@gmail.com .

CCSE

Concours « Déchets d'œuvres » du 6 mars au 6 mai 2017 Le but est de réaliser une œuvre (photographie, dessin, ...) illustrant les déchets : les bonnes pratiques en matière de tri, de réduction ou de prévention des déchets ou au contraire des incivilités... Concours ouvert à tous les habitants de la CCSE, participation gratuite. **Remise des prix** lors de Brev' de Jardin, le 20 mai 2017. **Récompenses :** Plus de 1000 € de lots sont mis en jeu. Plus d'information: RDV le 1er mars 2017 sur www.cc-sudestuaire.fr.

Quinzaine de la parentalité, 3^{ème} édition du 8 au 24 mars : Temps fort annuel du réseau "parentalité" coordonné par la CCSE et réunissant le Centre socioculturel M. Moyon, les associations ACLEJ, Retz'Activités, les Poulbots, le centre médico-social de St-Brevin et l'Unité animation locale de la délégation pays de Retz du Département. Au programme entre-autres :

12 mars 15h-17h30 : spectacle Bill Balloon et atelier structure sur ballons, salle des Dunes, av. J. Verne, St Brevin, gratuit, réservation : 02 40 27 51 77

13 mars 9h30-11h30: Atelier découverte Massage bébé, Multi Accueil Tom Pouce, rue des Tamaris, Corsept, gratuit, 6 familles maximum, réservation : 02 40 39 31 27

14 mars 9h30-11h : Atelier motricité de 2 mois à la marche, Ludothèque, 2 place de l'Eglise, Corsept, gratuit, 5 familles maximum, réservation : 02 40 27 51 77

21 mars 9h30-11h : Atelier motricité de 1 à 3 ans, Ludothèque à Corsept, gratuit, 5 familles maximum, réservation : 02 40 27 51 77.

Le court-métrage « Une journée pas comme les autres » en ligne sur www.cc-sudestuaire.fr A l'occasion des 20 ans de la CCSE en 2017, un court métrage a été tourné par des enfants de l'accueil de loisirs de Frossay et réalisé par Live Productions de St-Brevin. L'histoire relate une journée dans la vie d'une famille utilisant les services de la CCSE. Le ton est volontairement décalé.

MARS

le 1er à 16h30 : Kamishibai, à la bibliothèque « La Parenthèse »

du 6 mars au 6 mai : Concours *Déchets d'œuvres*, CCSE

du 8 au 23 mars :

Quinzaine de la parentalité, CCSE et partenaires locaux

le 11 à 20h : concours de palet sur plomb par FC Estuaire, salle J. Clavier

le 19 de 9h à 18h : Bric à Brac par L'APE de l'École C. Corot, salle J. Clavier.

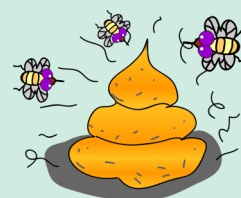
Réservé aux particuliers, emplacement payant ; réservation au 0614766952 ou par mail : ape.camillecorot@gmail.com .

Hygiène publique**Ordures ménagères et tri sélectif**

La collecte se fait le mercredi. Les conteneurs ne doivent pas rester sur la voie publique. Veillez à les ranger après la collecte.

Les déjections canines sont interdites sur : les voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants. Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux en dehors des passages piétons.

Tout propriétaire ou possesseur de chien se doit de ramasser les déjections.



© OpenClipart-Vectors sur www.pixabay.com

Et après on mange à la table des voisins !

Stationnement**Stationnement abusif****Art. R417-12 Code de la route**

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours (...).

Amende : une contravention de la 2^{ème} classe (de 35€ jusqu'à 150 €).

Immobilisation et la mise en fourrière : lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse de faire cesser le stationnement abusif (art. L. 325-1 à L.325-3).

